REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 1 juillet 2024
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du DSM

Nomination du nouveau médecin cantonal

Monsieur le conseiller d'Etat Pierre Maudet a nommé le Docteur Alessandro Cassini en tant que médecin cantonal. Monsieur Cassini prendra ses fonctions le 1er octobre prochain.

Actuellement médecin cantonal adjoint du canton de Vaud et médecin cadre au sein du Service des maladies infectieuses du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), Monsieur Cassini bénéficie d'une large expérience dans le domaine des stratégies de prévention, de gestion et de contrôle des maladies transmissibles, ainsi que dans la mise en œuvre de politiques publiques favorisant une bonne santé pour toutes et tous.

Il a notamment travaillé pour l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) à Genève, dans le domaine des contrôles et des stratégies en matière de risques sanitaires, en lien avec l'amélioration des systèmes de santé. Il a également travaillé pour le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) de Stockholm en qualité d'expert chargé de l'évaluation de l'impact des maladies, des prévisions et des interventions de prévention. Au sein de Médecins sans Frontières, Monsieur Cassini a effectué plusieurs missions à l'étranger en tant que médecin et épidémiologiste, notamment au Mozambique et au Mali.

Monsieur Cassini est docteur en médecine, titulaire d'un master en politiques, planification et financement de la santé, et d'un doctorat de recherche (PhD) en épidémiologie.



Monsieur Cassini assumera les responsabilités du médecin cantonal telles que définies dans les législations cantonale et fédérale (Loi fédérale sur les épidémies (LEp) et Loi sur la santé

(LS), notamment). Il sera également chef de service, responsable des autorisations de pratiquer, de la promotion de la santé et de la prévention des maladies, de l'aide sanitaire urgente et des contrôles des institutions de santé.

Le service du médecin cantonal promeut les conditions favorables à la santé et assure la coordination des stratégies de prévention et de gestion des maladies transmissibles, tout en veillant au respect des dispositions légales et des bonnes pratiques par les professionnels et les institutions de santé.

Pour toute information complémentaire: M. Marc-André Siegrist, directeur de la communication ad intérim, DSM, T. 079 702 15 35.